

PROCES VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 Décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le cinq décembre, le conseil municipal dument convoqué s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Stéphane SCHNEIDER, maire

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Monique CRESPON-LHERISSON 1ere Adjointe, Roselyne MARTINEZ, Mme Annie KOESSLER
Messieurs, Stéphane SCHNEIDER, maire, Richard MARTEL 2 ème Adjoint, Jean-Louis CARDOT, Yves PRADEL, M. Alain BONVILLE, M. José PESTANA

Absents : M Patrick RUEZ qui donne procuration à Mme Monique CRESPON-LHERISSON

-Signature d'une convention d'appel automate entre la commune et la communauté Alès Agglomération. Par souci de sécurité, il est proposé de conclure une convention à un automate d'appel entre la commune et la Communauté d'Agglomération. Cette convention a pour objet d'alerter les populations en cas d'événement.

- Attribution des frais de mission aux deux élus en charge de la gestion technique du réseau AEP de la commune. Le montant de cette indemnité correspondra à une somme forfaitaire de 800.00 € /élu, équivalente aux différentes interventions sur le réseau AEP et calculée sur la base de 72 h à ces 2 élus. Elle est versée annuellement à M. Alain BONVILLE et Jean-Louis CARDOT

- Subvention exceptionnelle de 400 euros versée à l'association Approche pour l'organisation des journées du Patrimoine.

- Demande de Fonds de Concours à Alès Agglomération, pour un montant de 3950.00 €. Cette demande annule et remplace la précédente.

- Comptabilité M49 – Décision Modificative. Vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019 :

Crédit à réduire : Dépense de Fonctionnement - Chapitre 65 : - 3 000 €

Dépense de fonctionnement - Chapitre 014 : - 1 200 €

Crédit à ouvrir : Dépenses de fonctionnement - Chapitre 011.

Compte 61521 : + 4 200 €

- Comptabilité M14 – Décision Modificative. Vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019 :

Crédit à réduire : Dépense de Fonctionnement - Chapitre 65 : - 6 000 €

Crédit à ouvrir : Dépense de Fonctionnement - Chapitre 011 :

Compte 623 : + 3 000 €

Dépense de Fonctionnement - Chapitre 012 :

Compte 6411 : + 3 000 €

-Indemnité d'Administration et de Technicité 2019

Monsieur le maire, après calcul, propose de voter un coefficient qui équivaldrait au versement d'une prime d'un montant correspondant à un mois de salaire. Oüi cet exposé, l'assemblée décide de voter le coefficient de 2.6 qui va correspondre à la somme de 635,54 € brut selon le calcul ci-dessous.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'exercice, Chapitre 12, article 6411.

Indemnité pour les frais de déplacement à une formation pour le secrétariat pour un montant de 53.88 €. Les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'exercice, Chapitre 12, article 64138.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée 18h45